

gislation, ou devons-nous nous incliner devant chaque commission instituée par le gouvernement? On peut donner plus de dignité à une commission en lui décernant le titre de Commission royale; mais elle n'est pas plus royale que toutes celles qui sont instituées par le gouvernement qui y nomme ses partisans. Le Sénat en est-il arrivé au point d'être obligé d'avalier tout ce que le gouvernement lui présente sous prétexte qu'une commission quelconque l'a recommandé? Devons-nous, de ce fait, abandonner, non seulement nos droits, mais nos devoirs, et ne plus accorder d'attention aux recommandations qui peuvent être faites ou aux bills qui nous sont soumis? Permettez-moi de répéter ce qu'on a dit hier: Si le Sénat n'avait pas institué un comité pour étudier le Bill dans tous ses détails, et ne lui avait pas renvoyé ce Bill, le projet de Loi en question n'aurait jamais reçu l'attention qu'il mérite car, ainsi que l'a fait remarquer l'honorable leader du gouvernement, il eut été impossible d'étudier le Bill aux dernières heures de la session, et il n'y aurait eu d'autre recours que de renouveler le boni pour une autre année.

C'est un des procédés contre lesquels le Sénat doit protester avec énergie. Il révèle l'intention, entretenue depuis longtemps, par le gouvernement, de garder jusqu'aux dernières heures de la session, la législation la plus importante et de l'envoyer alors au Sénat qui n'a plus le temps de l'étudier convenablement. Honorables messieurs, si nous devons nous soumettre à de tels procédés et accepter les raisons qui nous sont données pour abdiquer nos fonctions, il serait préférable d'abandonner l'accomplissement de nos devoirs de sénateurs. Le Sénat est sur le même pied que la Chambre des communes. Il a les mêmes droits et les mêmes devoirs, et ses responsabilités sont aussi les mêmes. En conséquence, lorsqu'un gouvernement responsable vient nous dire que nous devons accepter une législation parce qu'une commission l'a recommandée, il fait une déclaration des plus humiliantes pour le Sénat. Je propose donc:

Qu'un message soit envoyé à la Chambre des communes pour informer cette honorable Chambre, que le Sénat insiste sur ses amendements faits au Bill 255, intitulé: Loi modifiant la Loi des Pensions, auxquels la Chambre des communes n'a pas acquiescé.

L'honorable M. TANNER: Honorables messieurs, vous devez vous souvenir que l'année dernière, lorsque cette Commission royale, après avoir consacré un temps excessivement long à ses délibérations, présenta enfin son rapport, le gouvernement refusa d'accepter ses recommandations et fut ravi d'apprendre que le Sénat apportait des amendements à la législation proposée.

L'hon. sir JAMES LOUGHEED.

L'honorable M. DANDURAND: Ce n'est qu'une supposition de la part de mon honorable ami.

L'honorable M. TANNER: Quelle que soit l'opinion de mon honorable ami sur ce sujet, ce que je dis est exact. De plus, les honorables sénateurs, et le public en général, savent très bien que l'adoption du rapport présenté l'année dernière par la Commission royale aurait entraîné le public dans une dépense énorme. Ce point de vue n'a jamais été considéré par la Commission. J'ajouterai que les amendements présentés par cette Chambre au rapport en question ont rencontré l'approbation du gouvernement. Il me semble illogique de demander que cette Chambre adopte des recommandations qui n'ont pas été acceptées l'année dernière par le gouvernement et que le pays n'accepterait certainement pas aujourd'hui. Si ces questions avaient été présentées au Sénat avec des recommandations justifiées et bien fondées, je suis convaincu que cette Chambre les aurait étudiées avec soin; mais d'après moi, la Commission royale n'a eu que le mérite de réaliser pour elle-même, un fort montant d'argent. La déclaration qui nous est faite par le gouvernement, étant basée sur le jugement de la Commission royale, (jugement qui n'est approuvé, ni par le gouvernement, ni par le peuple), ne peut avoir une grande valeur à nos yeux.

L'honorable M. ROBERTSON: Honorables messieurs, il est intéressant de faire remarquer que la raison invoquée en cette circonstance par le gouvernement, est peu conforme à sa manière de voir en d'autres occasions. Je rappellerai à mon honorable ami, le leader du gouvernement, que tout récemment une Commission royale a fait une longue enquête afin de savoir jusqu'à quel point le gouvernement était responsable des pertes subies par les déposants de la Home Bank; que cette commission a déposé son rapport; qu'un comité parlementaire de la Chambre des communes fit une enquête supplémentaire et soumit un rapport qui fut adopté à l'unanimité. Malgré toutes ces procédures, le gouvernement n'a donné suite ni aux recommandations de la Commission royale, ni à celles du comité; et bien que le parlement lui-même ait déclaré que le gouvernement était moralement responsable envers les actionnaires, et qu'il devait les rembourser, le gouvernement n'a encore rien entrepris dans cette direction.

En présence de ces faits, il est étrange que les amendements apportés par le Sénat à ce Bill, aient été refusés pour la raison plus haut citée.